



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Marne

Division des personnels

D.P

n° 107/2024-2025

Affaire suivie par :

Eric POUCHIN

Tél : 03 26 68 61 01

Mél : dp51@ac-reims.fr

7, rue de la Charrière
51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Châlons-en-Champagne, le 11 avril 2025

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Education nationale de la Marne

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Objet : compte personnel de formation 2025 - 2026

Références :

- code général de la fonction publique
- décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- circulaire DGFAP du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique ;
- arrêté ministériel du 21 novembre 2018 portant fixation des plafonds de prise en charge des frais liés au compte personnel de formation dans les services et établissements du ministère de l'éducation nationale

Le compte personnel de formation (CPF) est un dispositif de cumul de droits décomptés en heures, en fonction des années de service, permettant de suivre une formation professionnelle et d'en demander le financement ; il concerne l'ensemble des agents publics.

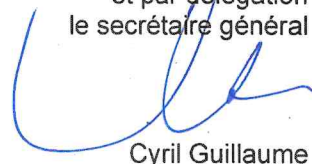
La présente note précise, en son annexe 1, les modalités de calcul des droits et d'utilisation du compte personnel de formation pour l'année scolaire 2025/2026.

Les personnels, souhaitant présenter une demande dans ce cadre, renseigneront le dossier joint et le transmettront à leur circonscription pour le 09 mai 2025. Les circonscriptions adresseront, à la division des personnels de la DSDEN, les dossiers revêtus de l'avis des inspecteurs pour le 16 mai 2025.

Les dossiers incomplets ou qui ne seront pas correctement complétés seront écartés et retournés aux enseignants concernés.

Vous trouverez en annexe 2 un recueil des réponses faites aux questions posées par les personnels de l'académie lors des précédentes campagnes.

Pour la directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Marne
et par délégation
le secrétaire général



Cyril Guillaume